

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2022

Le Conseil municipal de la Ville de La Rochelle, convoqué le 6 décembre 2022, s'est réuni le 12 décembre 2022 dans la salle dédiée à l'Hôtel de Ville.

Sous la présidence de M. Jean-François FOUNTAINE, Maire

Autres membres présents : Mme Catherine LÉONIDAS, M. Christophe BERTAUD, Mme Catherine BENGUIGUI, M. Dominique GUEGO, Mme Martine MADELAINE, M. Tarik AZOUAGH, Mme Marielle JAY, Mme Chantal VETTER, M. Olivier PRENTOUT, Mme Danièle CARLIER-MISRAHI, Mme Marie NÉDELLEC, M. Sylvain DARDENNE (sauf à la question n° 7), Mme Eugénie TÊTENOIRE, M. El Abbes SEBBAR, Mme Anna-Maria SPANO, Adjointes

M. Michel RAPHEL, M. Michel SABATIER, M. Gérard DUBOIS, Mme Chantal MURAT (sauf à la question n° 8), M. Pascal SABOURIN, Mme Josée BROSSARD, Mme Jamila MÂAMERI, M. Jean-Claude COSSET, M. Olivier GAUVIN, M. Franck COUPEAU, Mme Nadège DESIR (à compter de la question n° 2), Mme Aya KOFFI, Mme Tiffany ROY, M. Eric PASQUIER, Mme Carol GUIGARD, Mme Océane MARIEL, M. Thierry TOUGERON, M. Jo BROCHET, Mme Céline JACOB, M. Didier GAUCHET, Conseillers municipaux

Etaient excusés : M. Thibaut GUIRAUD (pouvoir à Mme LÉONIDAS), M. Pascal DAUNIT (pouvoir à M. PRENTOUT), M. Sylvain DARDENNE (à la question n° 7), Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX (pouvoir à M. FOUNTAINE), M. Michel TILLAUD (pouvoir à Mme MURAT, sauf à la question n° 8), Mme Chantal MURAT (à la question n° 8), M. Gérard BLANCHARD (pouvoir à M. GUEGO), Mme Séverine LACOSTE (pouvoir à Mme NÉDELLEC), Mme Delphine CHARIER (pouvoir à Mme VETTER), Mme Mathilde ROUSSEL (pouvoir à M. BERTAUD), Mme Gwendoline NEVERS (pouvoir à Mme MADELAINE, Mme Catherine BORDEWOHMANN (pouvoir à Mme ROY), Mme Nadège DESIR (à la 1^{ère} question), M. Jean-Marc SOUBESTE (pouvoir à Mme MARIEL), Mme Séverine AOUACH-BAVEREL (pouvoir à M. BROCHET), Mme Lucille BLAY (pouvoir à Mme BENGUIGUI)

Secrétaires de Séance : Mmes BROSSARD et MÂAMERI

n° 20

FRANCE SERVICES : CREATION, DEMANDE DE LABELLISATION ET SUBVENTIONS.

Rapporteur : Mme BROSSARD

France services est un label de l'Etat pour garantir la qualité de services délivrée en proximité pour 9 opérateurs : le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la CAF, la MSA et la Poste. Le bouquet de services est assuré en articulation avec l'offre de services municipale, du CCAS et de l'Agglomération.

La Ville de La Rochelle s'est engagée à déployer le dispositif France services au rez-de-chaussée de la mairie de proximité de Villeneuve-les-Salines après un premier guichet au sein de la mairie de proximité de Mireuil approuvé par délibération du 20 septembre 2021 et ouvert le 1^{er} octobre 2021.

La stratégie nationale d'orientation de l'action publique annexée 10 août 2018 pour un Etat au service d'une société de confiance de l'ensemble des démarches administratives, en dehors de la première délivrance d'un document d'identité, d'ici à fin 2022. Elle prend en compte les besoins d'accompagnement des citoyens ayant des difficultés d'accès aux services dématérialisés.

Le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public de la Charente-Maritime (SDAASP), prévu par la loi "NOTRe" promulguée le 7 août 2015, a été élaboré conjointement par les services de l'Etat et du Département pour 2018-2024. Il est destiné à renforcer l'offre des services du quotidien aux habitants. Il soutient les maisons de services au public mobiles dans les zones très rurales du département.

En 2019, l'Etat a décidé de relancer et dynamiser les maisons de services au public. Le nouveau label France services a été mis en place avec l'objectif d'une maison France services par canton d'ici fin 2022.

Si La Rochelle n'est pas identifiée par le Schéma départemental d'accessibilité des services au public, l'Etat prend en compte les Quartiers Prioritaires Politique de la Ville.

La Ville de La Rochelle souhaite créer un espace France services au rez-de-chaussée de la mairie de proximité de Villeneuve-les-Salines pour que les habitants disposent d'un guichet sur le canton La Rochelle 1 :

- en proximité (à moins de 30 mn de chez eux),
- un accueil et un accompagnement par des professionnels formés,
- sur les sujets quotidiens : santé, famille, retraite, droit, logement, impôts, recherche d'emploi, accompagnement au numérique
- en articulation avec neuf partenaires : le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la CAF, la MSA et la Poste.

Ce socle de services garantis est déployé en complémentarité avec les partenaires présents au sein du quartier (CCAS, les différentes permanences juridiques et sociales du centre social, la Poste, Pôle emploi, la Régie de quartier Diagonales, la police municipale...).

Conformément au cahier des charges, le site de la mairie de Villeneuve-les-Salines :

- proposera un espace dédié d'environ 50 m² qui garantira les conditions d'accueil souhaitées : un grand bureau pour accueillir plusieurs personnes avec des postes informatiques à leur disposition et un espace à part pour favoriser des ateliers collectifs ainsi qu'un petit bureau pour les rendez-vous individuels en toute confidentialité,
- sera ouvert 5 jours/semaine avec une amplitude horaire de 24 h,
- sera animé par 2 agents référents polyvalents de proximité formés aidants Connect pré-identifiés qui sont inscrits aux formations obligatoires "Métiers" avec les partenaires et "Accueil" avec le CNFPT pour fin novembre 2022.

Un premier poste de catégorie C a été proposé au Comité technique du 19 septembre. Le 2nd poste sera présenté en Comité technique dès la labellisation obtenue mi-novembre.

Le budget prévisionnel de fonctionnement est estimé à 86 000 € en année pleine et peut faire l'objet d'un soutien de l'Etat pour les espaces France services de 30 000 € annuels.

Les dépenses d'investissement ne sont plus soutenues par l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement. Une demande de soutien à l'investissement sera présentée au titre de la politique de la ville auprès de l'Etat et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

Budget fonctionnement					
Dépenses	Prévisionnel	Prévisionnel	Ressources	Prévisionnel	Prévisionnel
	2022	2023		2022	2023
	sur 1 mois	année pleine		sur 1 mois	année pleine
Dépenses de personnel	6 500 €	76 000 €	Etat Frances Services	15 000 €	30 000 €
Moyens humains Mairie nouveaux					
Agent France Service (C1) 1 ETP		38 000 €			
Agent France Service (C1) 1 ETP		38 000 €	Agglomération Politique de la Ville	0 €	6 000 €
Ingénierie de projet	7 500 €				
Dépenses de fonctionnement	1 000 €	10 000 €	Ville de La Rochelle	0 €	50 000 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	15 000 €	86 000 €	TOTAL RESSOURCES FONCTIONNEMENT	15 000 €	86 000 €
Budget investissement					
Dépenses	Prévisionnel	Prévisionnel	Ressources	Prévisionnel	Prévisionnel
	2022	2023		2022	2023
	sur 1 mois	année pleine		sur 1 mois	année pleine
complément équipement informatique ordinateurs portables avec micro...	10 000 €	15 000 €	Etat politique de la Ville	0 €	0 €
			Agglomération politique de la Ville	14 800 €	16 000 €
Mobilier	8 500 €	5 000 €	Ville de La Rochelle	3 700 €	4 000 €
TOTAL DEPENSES	18 500 €	20 000 €	TOTAL RESSOURCES	18 500 €	20 000 €

Pour le fonctionnement de France services Villeneuve-les Salines :

- l'Etat sera sollicité à hauteur de 15 000 € pour le lancement et 30 000 € en année pleine,
- la Communauté d'Agglomération de La Rochelle sera sollicitée à hauteur de 6 000 € en année pleine au titre de la politique de la ville.

Pour l'investissement, l'Etat et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle seront sollicités au titre de la politique de la ville à hauteur de 8 000 € respectivement.

L'Adjoint au Maire délégué aux finances pourra solliciter toute subvention ou dotation en lien avec ce dossier.

Les instances de pilotage et de suivi :

Un comité de pilotage commun avec Mireuil sera réuni en présence de M. le Délégué du Préfet. Sous la présidence du Maire Adjoint du secteur Ouest II et de la Conseillère déléguée au secteur Sud, les élus municipaux concernés, le représentant de la Banque des Territoires, les représentants des partenaires France services se réuniront une fois par an.

Le comité de suivi sera composé des représentants techniques des membres du comité de pilotage. Il fera des propositions pour associer les usagers à la gouvernance de France services, organiser l'étude de leur perception des offres de services et le recueil de leurs attentes.

Le comité de suivi assurera la remontée d'informations nécessaires à l'évaluation des services rendus pour enrichir l'offre de service en continu.

Il est proposé au Conseil municipal, en accord avec la Commission n° 2 (Services à la population et Relations extérieures) réunie le 7 décembre 2022 :

- d'approuver la création d'un espace France services à Villeneuve-les-Salines qui sera le prolongement des moyens de solidarité développés depuis un an sur Mireuil,
- d'inscrire les crédits nécessaires au fonctionnement et à l'investissement du nouveau service déployé,
- de confier la co-présidence du Comité de pilotage France services Mireuil et Villeneuve à l'Adjoint du secteur ouest II et à la Conseillère déléguée en charge du secteur Sud.

ANNEXE

MAIRIE DE PROXIMITE de Villeneuve-les-Salines, Petit-Marseille, Tasdon, Bongraine, Les Minimes
FRANCE SERVICES

Gouvernance

Le Comité de pilotage de l'Espace France services sera mis en place suite à la labellisation. Une fois installé, il instaurera un comité de suivi.



Espace France services
Ville de La Rochelle

Mairie de proximité de Villeneuve-les-Salines, Petit-Marseille, Tasdon, Bongraine, Les Minimes

Membres du Comité de pilotage :

Co-Présidents : l'Adjoint au Maire chargé du secteur Ouest II
la Conseillère déléguée chargée du secteur Sud

Mesdames, Messieurs les élus municipaux en charge de :

- l'accès aux droits
- la cohésion sociale
- la transformation numérique
- la démocratie locale.

Mesdames, Messieurs les représentants des partenaires France services

Etat :

Préfecture : le Préfet de la Charente-Maritime et la correspondante France services

Finances Publiques : le Directeur départemental des Finances publiques

Ministère de l'Intérieur : en cours de désignation

Ministère de la Justice : la Présidente du Conseil départemental d'accès aux droits

La Poste : la Déléguée territoriale du groupe La Poste en Charente-Maritime

CARSAT : la responsable téléphonie/promotion retraite

CPAM : le Directeur du service CPAM de la Charente-Maritime,

MSA : la responsable du service proximité, MSA des Charentes

Pôle emploi : la Directrice de l'agence Pôle emploi Bel Air La Rochelle

et le responsable des partenariats

CAF : la responsable d'action sociale.

Banque des Territoires : le Directeur territorial en Charente-Maritime

Invités :

- Elue communautaire en charge de l'emploi
- Elue communautaire en charge de la Politique de la ville
- Elue départementale en charge du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services aux Publics

Tout autre représentant d'un dispositif ou service en lien avec France services.

CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

Membres en exercice : 49
Nombre de membres présents : 36
Nombre de membres ayant donné pouvoir : 13
Nombre de votants : 49
Abstention : 0
Suffrages exprimés : 49
Votes pour : 49
Vote contre : 0

P. Le Maire et par délégation,
La Première Adjointe
Catherine LÉONIDAS



Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.